L'AGENDA du Syndicat 89

N° 227
Novembre
2018

Bulletin d'information édité par l'UD CGT 89

7, rue Max Quantin 89000 AUXERRE

Tél : 03.86.51.73.77 – Mail : ud89cgt.fr

Facebook : CGT Yonne – Site internet : http://ud89.reference-syndicale.fr/

Le département de l'Aude a été durement touché par de violentes intempéries dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 octobre. Des trombes d'eau se sont abattues sur ce département, suivies de dramatiques inondations. Quelques jours avant c'était le Portugal qui était dévasté par la tempête tropicale.

La situation est urgente. Le hasard n'existe pas, encore moins quand la nature reprend ses droits. Alors comment ne pas faire de parallèle avec le réchauffement climatique et les préconisations du GIEC et la position de la CGT en termes d'environnement et de climat.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a publié son nouveau rapport sur les conséquences irréversibles pour l'humanité et la biodiversité du réchauffement climatique s'il n'était pas contenu en deçà de 1,5°C.

Pour tenir cet objectif, les trajectoires d'émissions devront baisser de 45 % en 2030 et atteindre la neutralité carbone autour de 2050.

Sur la production d'énergie, le rapport du GIEC confirme, dans tous ses scénarios, la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire avec les énergies renouvelables pour passer le cap. La France qui possède des compétences en la matière a donc une responsabilité particulière. D'ailleurs, les énergéticiens mènent bataille pour donner un avenir à une filière nucléaire de haut niveau.

Dans tous ces domaines, la recherche et les investissements sont la pierre angulaire de bien des problèmes, alors que notre pays est à la traîne en la matière.

Mais ne nous racontons pas d'histoires…Tant que le profit primera sur la réponse aux besoins, que les intérêts privés primeront sur l'intérêt commun des populations, le libre-échange et la concurrence sur la coopération internationale, tant que les décideurs politiques seront à la solde du grand capital, toutes les préconisations ne resteront que des paroles !

Plus que jamais, les enjeux climatiques impliquent des décisions énergiques et démocratiques de notre pays et donc encore plus de maîtrise publique et d'appropriation sociale.

Le changement climatique est intrinsèquement lié aux effets du mode de production capitaliste : Les 1 % les plus riches du monde ont une empreinte carbone moyenne 15 fois supérieure à celle des 10 % des plus pauvres !

Le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, le recul de la biodiversité longtemps niés ou minorés, sont aujourd'hui flagrants, dépassant même les prévisions les plus pessimistes.

Pour la CGT il est nécessaire et vital de prendre sans délai les mesures qui permettront de rendre la planète vivable pour tous.

Le système économique qui nous gouverne n'a ni patrie, ni planète.

Seuls comptent l'intérêt personnel, la rentabilité, l'augmentation des dividendes, l'exploitation des salariés.

Nous devons continuer à le marteler : c'est bien notre travail qui créé la richesse !

L'enjeu de la bataille entre le coût du « capital » et le « travail », c'est la juste répartition des richesses créées par le travail. Malheureusement ces dernières vont dans les poches de la finance et non celles des salariés.

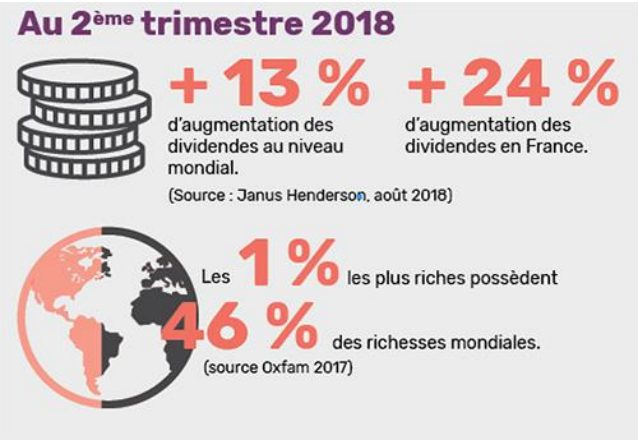

Si la France peut s'enorgueillir d'un 2ème titre de champions du monde de football, elle détient aussi le titre peu honorifique de champion du monde des dividendes versés aux actionnaires.

Les entreprises du CAC 40 se portent bien. Elles annoncent, d'un côté près de 47 milliards de profits pour les six premiers mois de 2018 et de l'autre, quinze mille suppressions d'emplois. L'aide publique aux entreprises privées se monte chaque année à environ 200 milliards d'euros. Les grands groupes encaissent ces sommes astronomiques destinées à aider l'emploi, après avoir pleuré sur le coût du travail…

200 milliards d'euros, c'est à peine moins que le budget de l'Etat qui se chiffre à 241,5 milliards d'euros en 2018… dont 15 millions seulement pour le Travail contre 16,68 millions en 2017 et 12 millions programmés pour 2019.

Parallèlement 93 % des entreprises refusent de procéder à des augmentations collectives de salaires. Les droits et protections collectives sont attaqués.

Emmanuel Macron s'était fait fort de relancer très rapidement la fameuse croissance économique en prenant des mesures énergiques susceptibles d'alléger « *les charges qui pèsent sur les entreprises* », et de redonner immédiatement confiance aux entrepreneurs dans l'avenir du pays.

La libéralisation du marché du travail réalisée à marche forcée n'a eu, comme prévu, aucun effet positif notable.

Le discours libéral selon lequel il faut que les profits s'améliorent pour que l'on crée des emplois est infondé.

Tout est bon pour attaquer notre modèle social français, de l'assurance chômage aux retraites, en passant par notre système de protection sociale et la casse de nos services publics !

Les revendications portées par la CGT sont plus que jamais légitimes : Un SMIC à 1800 € brut, la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de rémunération…une meilleure répartition des richesses !

La CGT revendique le **développement des services publics à partir des besoins de la population et non pas à partir d'un cadre contraint budgétaire toujours plus serré, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail.**

Nos services publics sont en danger ! Le statut des fonctionnaires est en danger.

Le gouvernement veut étendre "largement" dans la fonction publique **le recours aux contractuels** ne bénéficiant pas de l'emploi à vie et développer davantage la rémunération au "mérite", a annoncé le Premier ministre Edouard Philippe. Parallèlement à cela, le gouvernement poursuit sa politique du gel des salaires.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Emmanuel Macron a récemment déclaré : « ce que je donne d'une main, il faut que je le reprenne de l'autre » et il le reprend au centuple !!!

Présenté à la presse le lundi 24 septembre 2018, le PLF 2019 prévoit 6 milliards de baisse des prélèvements obligatoires pour les particuliers, une annonce trompeuse :

- **Poursuite de la baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (3,8 milliards d'euros)**
  Mais le concours et les dotations financières de l'Etat aux collectivités locales n'évolue pas. Les collectivités ont perdu leurs emplois aidés et sont soumises à contractualisation avec l'Etat pour les "accompagner" dans leurs restrictions budgétaires. Les contribuables paieront cher les diminutions d'offre de service public local.

- **Suppression des cotisations salariales chômage et maladie (4,1 milliards d'euros) en contrepartie de l'augmentation de la CSG**
  Cela participera à la remise en question du calcul des allocations chômages car l'allocation d'aide au retour à l'emploi dépend des cotisations sur le salaire. Quant aux cotisations maladie, le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019 indique que le secteur de la santé devra réaliser 3,8 milliards d'euros d'économies.
- **Correction du dispositif de la CSG pour 300 000 retraités (300 millions d'euros)**
  C'est largement insuffisant car la hausse a touché 7,5 millions de personnes et les retraites ne seront revalorisées que de 0,3 %. La désindexation des retraites entraînera une perte de pouvoir d'achat estimée à 3 milliards d'euros. Pour information, la hausse de la CSG est équivalente au montant des baisses d'impôts sur le capital (suppression de l'ISF remplacé par l'IFI et taxe forfaitaire sur le capital). C'est un immense transfert de richesse de la majorité des retraités vers les détenteurs de capital.
- **Exonérations de cotisations sociales pour les heures supplémentaires (600 millions d'euros)**
  Alors que la réduction du temps de travail pourrait participer à la résorption du chômage.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat sera amputé :

- Par le gel de la valeur du point d'indice qui continue en 2019 pour les fonctionnaires et par le fait que le SMIC n'a bénéficié que d'une hausse mécanique de 1,24 % ;
- Par la trop faible revalorisation des retraites, APL et allocations familiales qui pèsera sur la population concernée pour un peu plus de 3 milliards d'euros ;
- Par la hausse de la fiscalité sur les carburants sous prétexte de l'effort anti-pollution. On peut douter de la sincérité de ce gouvernement quand le démantèlement des transports publics continue pour aller vers toujours plus de routier !!!

Les grands gagnants sont le patronat et la finance avec un PLF qui annonce 18,8 milliards d'euros de baisses de « charge » en leur faveur :

- **Transformation du CICE en allègement de cotisations d'assurance maladie en 2019 (20,4 milliards d'euros)**
- **Poursuite de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (2,4 milliards d'euros)**
- **Suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés et sur la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés (500 millions d'euros).**

Le grand perdant est le service public avec 8 396 suppressions d'emplois :

- **Le Ministère des Finances perd 2 283 emplois ;**
- **L'Education Nationale perd 2 600 emplois dans le secondaire « compensés » par 1 800 emplois dans le premier degré ;**
- **Pôle Emploi perd 800 emplois et l'Afpa (formation des adultes) perd 550 emplois. Les crédits de la mission « travail et emploi » sont en baisse de plus de 2 milliards d'euros ;**
- **Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères perd 166 ETP**
- **La mission « cohésion du territoire » perd 19 ETP. La ponction sur les recettes des opérateurs HLM va se poursuivre avec une baisse des APL dans le parc social. Le loyer de solidarité va être réduit.**

Cerise sur le gâteau le prélèvement à la source va entraîner un décalage de 6 milliards d'euros de perception de l'impôt en 2019, sans compter les difficultés de recouvrement à l'instar de la TVA. Ce sera d'autant moins pour le financement des services publics.

LA CGT EN LUTTE

INITIATIVE USR SALON DES SENIORS AUXERREXPO

Pour la deuxième année consécutive, le 5 et 6 octobre 2018 se tenait le salon des séniors à Auxerrexpo.

Le vendredi 5 octobre, des camarades de l'USR se sont relayés pendant plus de 5 heures, pour faire signer la pétition intersyndicale retraités « contre la hausse de la CSG, pour l'arrêt du gel des pensions et leurs revalorisation ».

LABORATOIRES MACORS

A l'appel de l'intersyndicale CGT et FO, les salariés des Laboratoires Macors à Auxerre, se sont mobilisés et ont obtenu l'augmentation de la prime incitative sur le chiffre d'affaire.

9 OCTOBRE 2018

Le 9 octobre 2018, à l'appel de l'Intersyndicale départementale CGT, FO, FSU et Solidaires, 1000 icaunais sont descendus dans la rue pour revendiquer une augmentation des salaires, des minima sociaux, des retraites, une meilleure répartition des richesses et l'arrêt de la casse de notre modèle social.

200 personnes ont manifesté dans les rues de Sens et 800 à Auxerre.

Nous avons comptabilisé 20 % de grévistes à la MSA et aux Finances Publiques.

Il est à noter qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir le chiffre des grévistes de la part des administrations.

La CGT avait appelé les syndicats à organiser des Assemblées Générales avec les salariés et à organiser des débrayages dans les entreprises et les administrations.

AFE

A l'appel de la CGT le 9 octobre 2018, les salariés de l'entreprise AFE à Saint Florentin, malgré la pression de la direction de l'entreprise, ont débrayé pendant deux heures, pour l'augmentation des salaires.

34% de l'effectif ont répondu à cet appel. La production a été arrêtée dans certains ateliers dans lesquels 70% des salariés ont débrayé.

FRUEHAUF

A l'appel de la CGT, après un jour et demi de grève et d'occupation du site, y compris la nuit, les salariés de l'entreprise Fruehauf à Auxerre ont obtenu :

- Une augmentation de salaires de 22,50 € net par mois à compter du 1er novembre 2018.
- Une augmentation de 22,50€ net par mois à compter du 1er avril 2019.

Ce gain est à ajouter au 1,75% obtenu au 1er janvier 2018 à l'occasion des NAO 2018, accord non signé par la CGT qui revendiquait plus !

Les heures de grève seront récupérées par des heures travaillées obligatoires.

18 OCTOBRE 2018

A l'appel de l'intersyndicale départementale, 200 retraités de l'Yonne ont manifesté dans les rues d'Auxerre en revendiquant une augmentation des pensions et le rejet du projet de réforme des retraites. En amont de la manifestation un débat a eu lieu sous le marché couvert de l'Arquebuse.

Aujourd'hui, 95% de notre système de retraite fonctionne par répartition. Cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment, et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à la retraite.

Ce système collectif a pour principe la solidarité entre les générations, sa qualité principale étant sa sécurité !

Le système de retraite par points, c'est aller vers un système de retraite par capitalisation !!! Ce système nous n'en voulons pas !!!

12 membres de la CE de l'UD ont participé à la manifestation

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018

Les 5,6 millions d'agents publics répartis sur les trois versants de la Fonction publique (Territoriale, Hospitalière, Etat) voteront le 6 décembre 2018 pour le renouvellement des instances représentatives du personnel, tant au niveau des comités techniques que des commissions administratives paritaires, mais aussi pour les contractuels.

Dans le cadre des élections Fonctions Publique 2018, le Collectif CGT Elections du département de l'Yonne s'est lancé dans une grande campagne de déploiement.

Le Collectif qui s'est réuni trois fois en 2018, est constitué des camarades de l'Educ, de la FAPT, des Territoriaux de Migennes et Sens, de la CSD, du CH Auxerre, du CHSY, de l'USD, des Finances Publiques, des Douanes et de l'UD.

Le Collectif ainsi que des UL de l'Yonne distribuent des enveloppes (tracts, appel à voter CGT) dans l'ensemble des écoles, mairies, établissements de la santé publique et des bureaux de poste.

Une campagne de collage est prévue dans la semaine 47.

La CGT appelle l'ensemble de ses syndiqués et militants à promouvoir le vote CGT.

Pour la CGT, l'enjeu est de taille, conforter sa place de 1re organisation syndicale dans la fonction publique, mais aussi de rester la première organisation syndicale française tous secteurs confondus : public-privé.

Elections Fonction Publique toute la CGT concernée !

La Commission Exécutive de l'UD CGT Yonne, élue au 37ème Congrès, poursuit son travail de terrain.

En septembre, 450 tracts sur le pouvoir d'achat ont été distribués par des membres de la CE de l'UD devant l'entreprise Davey Bickford à Héry.

300 tracts sur la Sécurité Sociale ont été distribués par l'UD devant la CPAM à Auxerre.

En octobre se sont 175 tracts qui ont été distribués aux salariés de Pneu Laurent à Avallon.

Les salariés que nous rencontrons lors de nos distributions de tracts, à l'occasion des assemblées générales, le disent haut et fort, il est urgent d'augmenter les salaires, d'améliorer les conditions de travail et de créer des emplois…

INDECOSA CGT c'est quoi :

Depuis sa création en 1979 par la Confédération Générale du Travail, l'association pour l'INformation et la DEfense des COnsommateurs SAlariés (INDECOSA CGT) agit pour la défense, la conquête de leurs droits et la mise en mouvement des consommateurs salariés. L'association siège au Conseil National de la Consommation (CNC) ainsi que dans 33 instances représentatives. INDECOSA CGT vous accompagne dans vos démarches lorsque vous êtes exposés à un litige lié à la consommation.

Tous les syndiqués CGT sont syndiqués de droit à INDECOSA.

Du 15 novembre au 15 décembre 2018 se dérouleront les élections des représentants de locataires à l'Office Auxerre de l'Habitat.
A cette occasion INDECOSA CGT présentera une liste de camarades résidants dans les quartiers concernés par cette élection.

INDECOSA CGT se bat, entre autres :

- pour un logement décent pour tous,
- contre les hausses de loyers.

Nos candidats distribueront des tracts d'appel à voter INDECOSA CGT, du 5 au 12 novembre 2018.

LISTE PRESENTEE PAR INDECOSA CGT

OUAFAA EL KHOUDAR

CHRISTIAN LALANDE

SAMICHA ELAÏKIM

JOSE DUBOIS

AUDREY LOMBARD

EMMANUEL FERREIRA

MARIE FRANCE FRANQUET

PASCAL DUPUIS

Le 20 septembre 2018, 31 camarades ont participé à la journée d'étude organisée par l'UD CGT Yonne, sur le CSE. Cette journée a été particulièrement appréciée. Elle a permis d'apporter des éclaircissements mais aussi des réponses aux questions posées par les participants.

<u>Quelques éléments sur le CSE</u> :

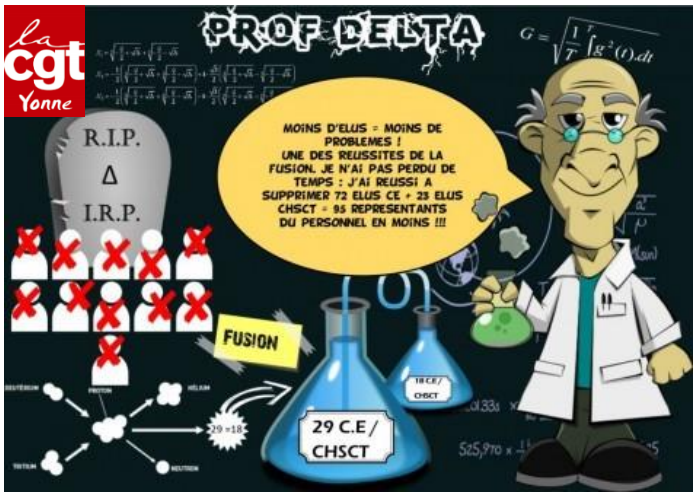

Bien que déjà modifiées par la loi « Rebsamen » d'août 2015, les élections professionnelles n'ont pas été épargnées par la loi Travail de 2016. Les ordonnances de 2017 vont encore plus loin.

L'ordonnance Macron du 22 septembre 2017 impose la mise en place du Comité Social et Economique dans toute entreprise employant au moins 11 salariés.

Le Comité Social et Economique est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018, date d'application du décret du 29 décembre 2017 sur le CSE.

Après avoir subi un sévère coup de rabot avec la nouvelle délégation unique du personnel instaurée par la loi Rebsamen n°2015-994 du 17 août 2015, la cure d'amaigrissement des droits se poursuit. Avec l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, la fusion des IRP devient obligatoire.

Un CSE est obligatoire dès lors que l'effectif d'au moins 11 salariés a été atteint pendant 12 mois consécutifs (art. L 2311-2 du code du travail).
Le Conseil Social et Economique devra être mis en place au plus tard **le 31 décembre 2019**.

La durée des mandats est toujours fixée à quatre ans, sauf si un accord collectif fixe une durée comprise entre deux et quatre ans.
Désormais, le nombre de mandats successifs au sein du CSE est limité à trois pour un même représentant, sauf dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il est possible de déroger à cette limitation dans le cadre du protocole d'accord préélectoral, mais seulement dans les entreprises de 50 à 299 salariés. Cette limitation des mandats successifs est également étendue aux membres du CSE central et, dans les mêmes conditions que pour les membres des CSE d'entreprise, aux élus des CSE d'établissement.

Le patronat en avait rêvé, les ordonnances l'ont fait !

VIE SYNDICALE

Petit rappel, les exercices 2015, 2016, 2017 sont ceux qui définiront les délégués et les voix pour le 52ème congrès confédéral qui se déroulera à Dijon du 13 au 17 mai 2019.
Le nombre de délégués convoqués pour le 52ème congrès est fixé à 1 000 (900 actifs et 100 retraités). L'UD accuse un retard de rentrée de cotisations. On ne peut se satisfaire de cette situation ! Certains syndicats non pas réglés 2017, voir 2016.

FNI 2016: 2310 FNI 2017: 2114 FNI 2018: 1208

Une fois de plus, nous rappelons que le salaire de la secrétaire administrative et le fonctionnement de l'UD dépendent de ces reversements.

Il faut que chaque syndicat, chaque structure ait une vraie vie syndicale qui ne se contente pas de faire du mailing.

La vie syndicale passe déjà par le règlement régulier des cotisations et par le renforcement en proposant l'adhésion.
Laurent, responsable à la vie syndicale de l'UD CGT 89 est disponible pour toutes les questions de cotisations, de statuts, etc… n'hésitez pas à le contacter : viesyndicaleud89@orange.fr

Ce qui est essentiel à la Macif, c'est d'apporter une protection adaptée à votre comité d'entreprise*.

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France.
Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise**.

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en point d'accueil ou sur www.macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.
** Offres soumises à conditions, valables en 2018, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2018.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr)